



Dans ce bulletin:

- DEI-Palestine fait l'éloge de la décision de s'opposer aux procès injustes
- Nouvelles du mouvement DEI

Bienvenue aux lecteurs du bulletin de Défense des Enfants International

DEI-Palestine fait l'éloge de la décision de s'opposer aux procès injustes

Le 17 avril 2008, DEI-Palestine a commémoré la Journée des Prisonniers Palestiniens en communiquant deux nouvelles : l'annonce de la très importante décision de remettre en question le système des tribunaux militaires israéliens et la parution d'un rapport sur le nombre d'enfants palestiniens emprisonnés dans des lieux de détention.

Refus d'accepter des procès injustes

On estime que depuis 1967 près de 700 000 Palestiniens ont été emprisonnés par l'armée israélienne, et que plus de 6000 enfants ont été détenus depuis le début de la seconde Intifada en 2000. Au cours de l'année 2007, quelques 700 enfants palestiniens ont été arrêtés par les forces israéliennes dans la bande de Gaza - parmi lesquels 30 ont été mis en détention administrative, c'est-à-dire emprisonnés sans chef d'accusation et sans être jugés.

L'élément le plus important de cette récente décision réside dans le fait que les avocats représentant les enfants palestiniens ont décidé qu'ils ne feraient ou n'accepteraient plus de négociations avec les juges militaires avant les procès dans les tribunaux militaires israéliens. Au lieu de négocier, les avocats de la défense feront appel à des procédures juridiques légales. Par le passé, il était commun pour ces avocats de passer des arrangements avec le plaignant qui consistaient à plaider coupable en échange d'une peine réduite. Alors que cette pratique a eu pour effet de réduire les peines des enfants dans un système injuste, elle a aussi grandement limité leur droit à un

juste procès. Ainsi, la décision des avocats vise à remettre en question ce qui est maintenant considéré comme une injustice inacceptable perpétrée par les tribunaux, c'est-à-dire que la plupart des enfants palestiniens en détention n'obtiennent jamais de juste procès.

Afin d'anticiper les rapides représailles d'Israël en réponse à cet accord, DEI-Palestine a suivi de près l'impact que cette décision a pu avoir sur les enfants déjà en détention ou en attente d'un procès ; en faisant figurer des nouvelles sur notre site internet ([cliquer ici](#)) DEI-Palestine souhaite que la communauté internationale et les médias soient régulièrement mis au courant de la situation dans les tribunaux militaires, dans l'espoir que cette pression pèse sur Israël et pousse les autorités à cesser d'utiliser les pratiques injustes, dures et illégales employées actuellement.

Depuis la mise en œuvre de cette décision le 17 avril, diverses conséquences ont été observées, certaines positives, d'autres négatives. Par exemple, les avocats des tribunaux militaires de Salem ont observé que les décisions relatives à la procédure prises par certains juges étaient légèrement plus favorables qu'avant le 17 avril, permettant ainsi que les procédures judiciaires soient poursuivies, ce qui est une conséquence positive. Cependant, comme conséquence négative on constate qu'avec l'augmentation du nombre de cas récusés par les avocats dans les tribunaux militaires, les juges militaires reportent les audiences de 2 à 6 mois pour que les témoins puissent être entendus. D'après



Liens:

Mars 2008

Vol. 6, No. 2

German Congress
on Crime
Prevention
le 2-3 juin

.....

‘Jeunesse: base
du développe-
ment durable’

(Conférence
Régionale
d’Innovation
d’ECOSOC en
Amérique Latine)

.....

Conseil d’Europe:
Participation

DEI-Palestine (suite de la page 1)

l’expérience de DEI-Palestine, l’audience des témoins dans les tribunaux militaires est inefficace et traîne en longueur et les nombreuses comparutions devant le tribunal peuvent s’étendre jusqu’à dix mois. Cela signifie qu’un enfant pourrait rester en détention pendant 12 à 16 mois avant qu’il ou elle passe au tribunal et que la peine soit prononcée.

Pour toute personne intéressée, un résumé plus détaillé des nouvelles récentes est à disposition sur le site internet de DEI-Palestine.

Les enfants prisonniers sont fréquemment victimes de violations des droits humains - Rapport

La dernière publication de DEI-Palestine, Rapport 2007 sur les enfants prisonniers palestiniens, sortie de presse pour la Journée des Prisonniers Palestiniens, attire aussi l’attention des médias sur la situation critique des enfants palestiniens en détention. En décembre 2007, 311 enfants palestiniens étaient détenus par Israël, parmi lesquels :

- 192 étaient en attente d’un procès;
- 101 purgeaient leur peine; et
- 18 étaient en détention administrative

Les enfants prisonniers palestiniens subissent fréquemment des violations de leurs droits humains pendant leur arrestation, interrogation ou emprisonnement. Ils sont exposés à des abus physiques et psychologiques, sont soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants et sont parfois même torturés. De plus, on refuse qu’ils prennent contact rapidement avec un avocat et souvent, ils ne peuvent ni contacter leur famille ni avoir contact avec le monde extérieur. Ils sont soumis à des conditions de détention inacceptables et souvent inhumaines, aussi bien dans les installations dans lesquelles ils sont retenus prisonniers initialement

et interrogés, que dans les endroits où ils attendent le procès ou purgent leur peine. Qui plus est, on leur refuse fréquemment l’accès à des soins médicaux adaptés et à des services de scolarisation. Dans de nombreux cas, l’expérience de l’arrestation, de l’interrogation et de l’emprisonnement entraîne des séquelles psychologiques qui subsistent bien après la période de détention.

Comme le nombre de Palestiniens arrêtés depuis le début de l’Intifada continue à grimper, il est apparu de plus en plus clairement qu’Israël utilisait la politique d’arrestation de masse arbitraire en cours comme outil de l’occupation. DEI-Palestine condamne fermement l’utilisation de la torture physique et psychologique et appelle la communauté internationale à faire pression sur l’Etat d’Israël pour qu’il respecte ses engagements juridiques internationaux envers les enfants palestiniens. Voici quelques-unes des recommandations particulières faites par DEI-Palestine :

- L’Etat d’Israël est prié de se conformer immédiatement à la Convention contre la Torture des Nations Unies, d’examiner sérieusement toute allégation de torture et d’abus sur les prisonniers palestiniens, et de traduire en justice les responsables de tels abus ;
- L’Etat d’Israël est prié de garantir que tous les enfants prisonniers puissent prendre contact avec leur famille et leur avocat ;
- L’Etat d’Israël est prié de garantir que tous les aveux obtenus des enfants sous la contrainte soient rejetés comme preuve lors des procès des tribunaux militaires.

Le texte complet du Rapport 2007 de DEI-Palestine sur les enfants palestiniens emprisonnés, ainsi que la liste des recommandations sont disponibles en anglais - cliquer ici pour en savoir plus ♦

Corbett Hancey
DEI-Palestine



Contributeurs:

Corbett Hancey

Julia D'Aloisio

Édition:

Julia D'Aloisio

Leila Kramis

Concept:

Abigail Luempert

Traduction:

Basak Arda

Rocio Gomez Zamora

Leonor Garrido

Aurélie Winter

Mai 2008

Vol. 6, No. 3

Nouvelles du mouvement DEI

Un aperçu de la couverture médiatique de DEI ...

DEI-Ghana a bénéficié d'une large couverture médiatique dans la presse locale suite à l'organisation d'une conférence de presse concernant l'Observation Générale (OG) No 10: Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs. L'événement faisait partie du projet de suivi de l'OG n° 10 lancée par 8 sections nationales en janvier. DEI-Ghana a mis l'accent sur la nécessité d'utiliser la détention comme mesure de dernier recours, d'établir des stratégies pour la prévention de la délinquance juvénile et d'assurer une formation de qualité dans le domaine de la justice pour mineurs. Le Secrétaire Exécutif de DEI-Ghana, George Oppong, a déclaré que « une formation de qualité devait absolument être dispensée au bénéfice de toutes les parties : les policiers, les requérants, les représentants légaux des enfants, les juges, les officiers de probation, les travailleurs sociaux et autres. »

L'article du journal a aussi déclaré que DEI-Ghana organiserait une table ronde avec des représentants de la société civile afin de créer un réseau de plaidoyer sur les droits des enfants ghanéens dans la justice pour mineurs. Cliquer ici pour en savoir plus!

DEI- Palestine a bénéficié d'une large couverture médiatique après avoir pris position sur une décision des avocats défendant les enfants palestiniens. La décision appelle les avocats à refuser

toute négociation de peine avec les tribunaux militaires. Dans le passé, la plupart des avocats de la défense acceptaient de passer des arrangements avec le plaignant (partie militaire) et plaidaient coupable en échange d'une peine réduite négociée à l'avance. En effet, 95% des enfants étaient déclarés coupables et ne bénéficiaient pas d'un jugement équitable. Cette pratique servait également à financer le système des tribunaux militaires par le paiement d'amendes, et de continuer à faire passer les enfants palestiniens par le système judiciaire. Cette nouvelle décision a pour but de créer une surcharge des tribunaux, afin de réduire le nombre d'arrestation et de favoriser des jugements équitables. Cliquer ici pour en savoir plus!

Un article a reflété le point de vue de **DEI- Albanie** au sujet du trafic des femmes et des enfants lors de l'Eurofoot 2008 en Suisse et en Autriche. L'article a souligné le risque de croissance du trafic des enfants pendant les événements sportifs majeurs. Le Directeur Altin Hazizaj a déclaré que, en raison de la pauvreté, beaucoup de femmes et d'enfants des Balkans étaient exposés à des situations à risques. Il a aussi souligné que « la plupart (femmes et enfants) viennent de parties pauvres des Balkans, avec un standard de vie très bas. Ils sont persuadés de pouvoir trouver ailleurs une vie meilleure » Cliquer ici pour en savoir plus!

Votre section nationale était dans la presse ? Faites le nous savoir communications@dci-is.org ♦

International Secretariat
 Case postale 88
 CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58
 Fax: +41 22 740 11 45

communications@dci-is.org



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.